

VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE HANDICAP

Tout savoir sur les dossiers d'aide pour personnes souffrant de handicap

Dans le cadre de son « Café des aidants », Calad'access a organisé une soirée-information sur la constitution des dossiers d'aide de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

En intitulant sa soirée « Tout savoir sur le dossier Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) », le « café des aidants » organisé par Calad'access jouait pleinement son rôle.

Anny Sanlaville, assistante sociale à l'AGIVR depuis 1987, a expliqué aux familles présentes, dans une ambiance d'échange de paroles, les subtilités de constitution du dossier qui leur permet d'obtenir différentes aides.

Un formulaire unique pour toutes les demandes

Les Maisons départementales des personnes handicapées permettent aux familles de regrouper leurs démarches en un seul lieu. Depuis le 1^{er} septembre 2017, un formulaire unique est à retirer. Téléchargeable, il est aussi disponible au guichet départemental que sont les Maisons du Rhône.

Au sein de la MDPH, une commission des droits et de l'autonomie des person-



■ Anny Sanlaville, 2^e rang, à gauche, invitée de l'association Calad'Access pour une rencontre dans le cadre du bien nommé « Café des aidants ». Photo Marie-Noëlle TOINON

nes handicapées (CDA-PH) examine les demandes et attribue ou non des aides en fonction du handicap. Plusieurs parents présents à cette soirée ont évoqué deux difficultés : le problème des enfants non diagnostiqués, ce qui retarde une éventuelle prise en charge, et la difficulté à monter un dossier où l'on demande aux parents d'établir un « projet de vie ».

Pour les familles, la constitution annuelle d'un dossier est un véritable casse-

tête : « On doit s'y prendre 8 ou 9 mois à l'avance ! Et puis on nous demande quantité de détails alors qu'on ne sait pas ce qui va être couvert par l'allocation ! » déplore une maman. Anny Sanlaville a tenté de répondre à des questions très pratiques en rappelant l'importance du certificat médical et en évoquant les différentes formes d'aide (Allocation d'éducation à l'enfant handicapé et ses nombreux compléments possibles.

Prestations de compensation).

Andrée Leprêtre, présidente de l'AGIVR a tenu à souligner que « les gestionnaires ont beaucoup d'humanité ». Ceci, malgré les « 1 500 dossiers examinés chaque semaine... et ce ne sont que les recours ». Un conseil pratique a finalement été donné aux familles : « N'hésitez pas à décrire une journée type pour exprimer tous vos besoins ». Ceci pour permettre aux professionnels de la MDPH d'aider les per-

teurs de handicap comme les aidants. En effet, les aides matérielles permettent à ces derniers de continuer à exister autrement que comme seul « aidant ». C'est aussi le but de telles rencontres, à la frontière de l'information et du confort.

De notre correspondant
Marie-Noëlle TOINON

PRACTIQUE : Pour retirer un formulaire : Maison du Rhône de sa commune ou MDPH du Rhône :

www.rhone.fr/solidarites. Tél. : 08.80.86.98.69.

ANNIVERSAIRE

■ Samedi 5 mai de 11 h à 17 heures

Pour fêter sa 1^{er} année d'existence, Calad'Access, café culturel, café associatif et café des aidants propose samedi 5 mai une journée festive de 11 h à 17 h à La Cantalade 114, boulevard Gambetta à Villefranche-sur-Saône. Concours de mandala (gratuit), et atelier collage (11 h 30-12 h 30) et peinture (15h16h) à 3 € chacun.

INSCRIPTIONS sur le site caladaccess.jimdo.com ou au 06.13.29.41.62.

VILLEFRANCHE

Stupéfiants : un rappel à la loi

Lors de la vaste opération de contrôle sur le quartier de Belligny, mercredi après-midi, les policiers du commissariat de Villefranche-sur-Saône ont procédé à plusieurs interpellations. Deux individus avaient été contrôlés avec des produits stupéfiants en leur possession.

Placés en garde à vue, ils ont été remis en liberté, ce jeudi matin. Le premier a fait l'objet d'un rappel à la loi ; le second s'est vu adresser une ordonnance pénale délictuelle d'un montant de 500 euros.

VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE SOLIDARITÉ

Le Kiwanis organise un grand moment de musique à la Collégiale jeudi 17 mai

Le Kiwanis de Villefranche-Beaujolais organise le 17 mai prochain un concert à la collégiale de Villefranche au profit de Handicap International avec l'Orchestre de Chambre Occitania.

Cette formation Toulousaine de douze instrumentistes avec quatre solistes de renommée internationale joue sans chef d'orchestre, chaque musicien regardant attentivement le travail de l'autre en créant cohésion et complicité. Une vraie entente amicale se reflète ainsi dans la musique, en conservant une forme de liberté et de créativité joyeuse.

Ce grand moment de musique sera précédé d'une prestation d'artistes porteurs de handicap.

Au programme : Torelli : Symphonie en ré majeur pour trompette et cordes, Vivaldi : Concerto en ré majeur pour guitare et cordes et Les quatre saisons pour violon et cordes, Mozart : Exultate Jubilatae pour soprane et cordes, Bach : Concerto en ré mineur BWV 596 pour trompette et cordes - Vivaldi.

JEUDI 17 mai à 20 heures à la collégiale Notre-Dame des Marais. Billeterie : Office du Tourisme Villefranche ou Magasin « Le Store » 297 rue Nationale (Vero Moda) - ou 06.80.74.55.66 ou 06.23.75.15.09

Boulangerie Pâtisserie
Patrice GONON
Artisan pâtissier

Dégustation des nouvelles créations originales du chef



le 6 mai de 9h à 12h
Ouvert à tous

211, rue d'Anse
VILLEFRANCHE
04 74 68 20 19

VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE HANDICAP

Tout savoir sur les dossiers d'aide pour personnes souffrant de handicap

Dans le cadre de son « Café des aidants », Calad'access a organisé une soirée-information sur la constitution des dossiers d'aide de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

En titulant sur sa soirée « Tout savoir sur le dossier Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) », le « café des aidants » organisé par Calad'access jouait pleinement son rôle. Anny Sanlaville, assistante sociale à l'AGIVR depuis 1987, a expliqué aux familles présentes, dans une ambiance d'échange de paroles, les subtilités de constitution du dossier qui leur permet d'obtenir différentes aides.

Un formulaire unique pour toutes les demandes

Les Maisons départementales des personnes handicapées permettent aux familles de regrouper leurs démarches en un seul lieu. Depuis le 1^{er} septembre 2017, un formulaire unique est à retirer. Téléchargeable, il est aussi disponible au guichet départemental que sont les Maisons du Rhône. Au sein de la MDPH, une commission des droits et de l'autonomie des person-



■ Anny Sanlaville, 2^e rang, à gauche, invitée de l'association Calad'Access pour une rencontre dans le cadre du bien nommé « Café des aidants ». Photo Marie-Noëlle TOINON

ANNIVERSAIRE

■ Samedi 5 mai de 11 h à 17 heures

Pour fêter sa 1^{er} année d'existence, Calad'Access, café culturel, café associatif et café des aidants propose samedi 5 mai une journée festive de 11 h à 17 h à La Cantalade 114, boulevard Gambetta à Villefranche-sur-Saône. Concours de mandala (gratuit), et atelier collage (11 h 30-12 h 30) et peinture (15h 16h) à 5 € chacun.

INSCRIPTIONS sur le site
caladaccess.jimdo.com ou
au 06.43.29.41.62.

Les handicapés (CDA-PH) examine les demandes et attribue ou non des aides en fonction du handicap. Plusieurs parents présents à cette soirée évoqué deux difficultés : le problème des enfants non diagnostiqués, ce qui retarde une éventuelle prise en charge, et la difficulté à monter un dossier où l'on demande aux parents d'établir un « projet de vie ».

Pour les familles, la constitution annuelle d'un dossier est un véritable casse-tête : « On doit s'y prendre 8 ou 9 mois à l'avance ! Et puis on nous demande quantité de détails alors qu'on ne sait pas ce qui va être couvert par l'allocation ! » déplore une maman. Anny Sanlaville a tenté de répondre à des questions très pratiques en rappelant l'importance du certificat médical et en évoquant les différentes formes d'aide (Allocation pour exprimer tous vos besoins... et ce ne sont que les recours... Un conseil pratique a finalement été donné aux familles : « N'hésitez pas à décrire une journée type pour exprimer tous vos besoins ». Ceci pour permettre aux professionnels de la MDPH d'aider les por-

teurs de handicap comme les aidants. En effet, les aides matérielles permettent à ces derniers de continuer à exister autrement que comme seul « aidant ». C'est aussi le but de telles rencontres, à la frontière de l'information et du réconfort.

De notre correspondante

Marie-Noëlle TOINON
PRATIQUE : Pour retirer un

formulaire : Maison du Rhône de sa commune ou MDPH du Rhône : www.rhone.fr/solidarites. Tél. : 08.80.86.98.69.